

Plafonds de ressources REGION ILE-DE-FRANCE (hors Paris et communes limitrophes) :

ARRETÉ 18/12/2023 - MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ACCÈS A UN LOGEMENT SOCIAL - PLAFONDS DES RESSOURCES ANNUELLES AU 1 ^{er} JANVIER 2024 REGION ILE DE FRANCE				
Catégories de ménages		P.L.A.I.	P.L.U.S.	P.L.S.
		R.F.R. (revenu fiscal de référence)		
1	1 personne seule	14 329€ (1 326€/mois)	26 044€ (2 411€/mois)	33 857€ (3 134€/mois)
2	2 personnes sans aucune personne à charge ¹ , à l'exclusion des jeunes ménages ² , ou 1 personne seule en situation de handicap	23 355€ (2 162€/mois)	38 925€ (3 604€/mois)	50 603€ (4 685€/mois)
3	3 personnes ou 1 personne seule + 1 personne à charge ¹ , ou jeune ménage ² sans personne à charge, ou 2 personnes dont au moins une est en situation de handicap	28 074€ (2 599€/mois)	46 789€ (4 332€/mois)	60 826€ (5 632€/mois)
4	4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge ¹ , ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	30 824€ (2 854€/mois)	56 046€ (5 189€/mois)	72 860€ (6 746€/mois)
5	5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ¹ , ou 4 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	36 493€ (3 378€/mois)	66 347€ (6 143€/mois)	86 251€ (7 986€/mois)
6	6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge ¹ , ou 5 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	41 064€ (3 802€/mois)	74 662€ (6 913€/mois)	97 061€ (8 987€/mois)
	par personne supplémentaire +	4 573€ (423€/mois)	8 319€ (770€/mois)	10 815€ (1 001€/mois)

1 : Personne à charge : enfants à charge au sens du code des impôts et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus, et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

2 : Jeune ménage : couple marié, concubin(es) ou pacsé(es) sans personne à charge, dont la somme des âges des 2 conjoints(tes) est inférieure ou égale à 55 ans.